

## RÈGLEMENT COMPLET

### DU JEU-CONCOURS « CAMPUS DES INDUSTRIES NAVALES »

#### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU- CONCOURS

Le présent jeu-concours est organisé par le Campus des Industries Navales, domicilié au 245 Cours Aimé Césaire 29200 Brest, en collaboration avec l'Agence Rivacom. Ce jeu concours est organisé du 23/07/2021 au 23/08/2021 sur la page Instagram du @Campusdesindustriesnavales et sur le site internet du Campus des Industries Navales.

En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

#### ARTICLE 2 – ANNONCES DU JEU OFFICIELLES

Pendant toute sa durée, le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- La page Facebook du Campus des Industries Navales
- Le compte Instagram du Campus des Industries Navales
- La page LinkedIn du Campus des Industries Navales
- Le site internet [www.cinav.fr](http://www.cinav.fr)

Pour rappel, le Jeu n'est en aucune manière géré ou parrainé par Facebook et/ou Instagram, qui n'ont aucune responsabilité dans le cadre de son organisation et vis-à-vis des internautes. Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération ne sont pas destinées à Facebook et/ou Instagram mais à la Société Organisatrice et de la société RIVACOM en charge de la gestion de la page Facebook du Jeu.

#### ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres ou des salariés de la Société Organisatrice, et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs.

3.2. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot à la personne désignée gagnante.

3.3. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

3.4 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours

4.5 Le présent jeu concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

#### ARTICLE 4 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/

La participation au jeu concours est ouverte à compter du 23/07/2021 au 23/08/2021. Chacun peut participer au jeu concours en postant une ou plusieurs photos réalisées par eux-même dans le thème des industriels de la mer. Les photos doivent être mises en ligne sur Instagram en utilisant le hashtag #seayousoon ou être envoyées à l'adresse [contact@cinav.fr](mailto:contact@cinav.fr)

- Le Participant devra accompagner sa photographie du lieu de prise de vue
- Tout Participant adressant à l'Organisateur une photographie comportant le visage d'une ou plusieurs personnes sera exclu du concours.

#### ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un jury composé de 3 membres issus des équipes du Campus des Industries Navales et de Rivacom choisira le grand gagnant de cette opération le 24 août 2021.

#### ARTICLE 6 – DOTATION

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

1x ULTIMATE EARS UE WONDERBOOM BLEU

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent

#### ARTICLE 7-REMISE DES DOTATIONS

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par courrier électronique le Gagnant ou sur Instagram et l'informerá de sa dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls le gagnant sera contacté.

Le gagnant devra répondre dans les deux (2) jours suivants l'envoi de ce message électronique et fournir ses coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les deux (2) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné par le jury. Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, leur lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

#### ARTICLE 8 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu- concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est- à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

## ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation de la dotation proposée.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du réseau Facebook, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux sociaux FACEBOOK empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant, d'erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celles-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu la dotation dans ce même Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants par tout moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute dotation.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) Participant(s) d'apporter la preuve qu'il(s) a/ ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un Participant, toute fraude, entrainera la nullité de la participation.

Toute participation parvenue à la Société Organisatrice en dehors de la période de Jeu entrainera la nullité de la participation.

#### ARTICLE 10 - ANNULATION / MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des Participants.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

#### ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont informés que leurs nom, prénom, et adresse mail, demandés lors de l'inscription au Jeu font l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et de la société RIVACOM en charge de la gestion de la page Facebook du Jeu, et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Seules sont demandées au Participant les informations nécessaires à la finalité du traitement.

La finalité du traitement est la suivante :

- Besoin de gestion du Jeu
- Participation au Jeu
- Remise de la dotation éventuellement gagnée par le Participant
- Réponse aux éventuelles demande(s) et/ou réclamation(s) du Participant
- Etablissement de statistiques générales anonymes sur la consultation de l'URL du Jeu afin d'améliorer/modifier/faire évoluer ce type de support de jeu.

La Société Organisatrice et la société RIVACOM en charge de la gestion de la page Facebook du Jeu s'engagent à ne les utiliser que dans le cadre de la finalité du traitement indiquée ci-avant.

Ces informations sont conservées dans la base de la Société Organisatrice pour une durée de 3 mois à compter de la date de fin de l'opération.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, d'information, d'opposition, de rectification, de suppression, de déréférencement, de limitation et de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de :

- Campus des Industries Navales
- 245 Cours Aimé Césaire
- 29200 BREST